

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
DICRIM

Risques naturels et technologiques

Important :
conserver soigneusement
ce document

MOTTEVILLE

SEINE-MARITIME

La commune de **MOTTEVILLE** est exposée à :

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à MOTTEVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,

Marie-France BEAUDOUIN

■ 2 risques naturels :



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ 1 risque technologique :



Transport de matières dangereuses

Motteville

Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en **janvier 2016** par la commune de MOTTEVILLE au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC), en collaboration avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



Préfet de la Seine-Maritime



Le risque inondation

Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement
- la tempête littorale entraînant une submersion par la mer.

Les principales consignes de sécurité du risque inondation



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

coupez le gaz
et
l'électricité

montez à pied
dans les étages

écoutez
la radio

libérez les lignes
pour les secours

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

Situation du risque à Motteville

- Les risques d'inondations sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- En décembre 1999, le bouchage accidentel d'un trop-plein de mare a provoqué l'inondation d'un sous-sol au niveau de l'allée de la coiffeuse. Par ailleurs, deux serres ont également été touchées.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les événements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
07/05/1988	07/10/1988	Inondations et coulées de boue
09/06/1993	20/08/1993	Inondations et coulées de boue
17/01/1995	03/05/1995	Inondations et coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues.

Prévention

- Deux Plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) sur les bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec et de la Rançon et de la Fontenelle ont été prescrits le 23 mai 2001. Ces documents réglementent l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- Les syndicats des bassins versants Durdent-Saint-Valery-Veuillettes, Austreberthe-Saffimbec et Caux-Seine réalisent des travaux de lutte contre les inondations.
- Une procédure de mise en alerte des services et des communes en cas de phénomènes météorologiques exceptionnels est prévue par la préfecture.
- Le risque inondation est pris en compte dans le plan d'occupation des sols ou le plan local d'urbanisme, consultable en mairie.
- Des **repères de crues** (*exemple ci-contre*) sont progressivement mis en place par les collectivités territoriales ou leurs groupements d'après un schéma directeur de prévision des crues. Ils indiquent le niveau atteint par les plus hautes eaux connues et doivent être visibles depuis la voie publique.



La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

	Pas de vigilance particulière.
	Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
	Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
	Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

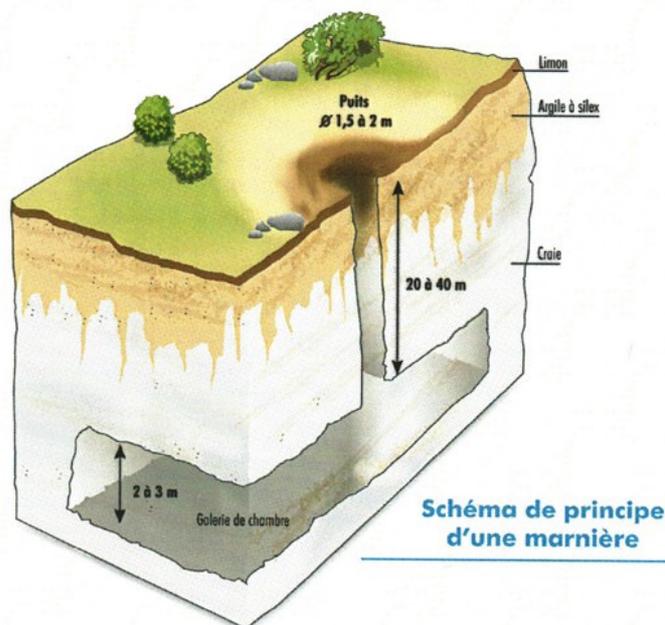


Le risque mouvement de terrain : les cavités souterraines

Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines



Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



évacuez l'habitation
si elle est menacée

éloignez-vous de
la zone instable

Situation du risque à Motteville

- Un recensement des indices de cavités souterraines a été réalisé par un bureau d'études en septembre 2010 : 314 indices ont été répertoriés.
- Entre janvier 2011 et octobre 2012, plusieurs études géotechniques ont été réalisées dans le secteur de la gare afin de supprimer des indices.
- En juin 2011, un nouvel indice a été répertorié dans le cadre du recensement des indices de cavités situés sur le futur tracé de l'A150 - tronçon Barentin-Ecalles-Alix.

Prévention

- En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :
 - la consolidation des terrains ou des constructions
 - le rebouchage de la cavité
- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.



Le risque transport de matières dangereuses

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur

écoutez
la radio

ne fumez pas

libérez les lignes
pour les secours

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

Situation du risque à Motteville

La commune est concernée par :

- **le transport routier** : Les principaux axes routiers concernés sont l'autoroute A 29 ainsi que les RD n° 20 et n° 229.
- **le transport ferroviaire** : les lignes SNCF sont utilisées régulièrement pour le transport de matières dangereuses.

Prévention

Une réglementation rigoureuse portant sur :

- la **formation** des personnels de conduite,
- la construction de citernes selon des normes établies avec **des contrôles techniques** périodiques,
- l'**identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux ou les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...).

LE TRANSPORT ROUTIER DE MATIERES DANGEREUSES

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN ACCIDENT

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumée...)
- éloigner les personnes à proximité, éloignez-vous et mettez-vous à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgence en indiquant la commune et l'adresse exacte **18 ou 112**
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (chiffres) et les symboles.

Code danger
N° produit

LOCALITE 33 1203

Symboles de Danger

Codes danger & N° produit

PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER

MATIERE EXPLOSIVE

MATIERE RADIOACTIVE

ÉMISSION DE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU

MATIERE OU GAZ COMBURANT

MATIERE OU GAZ TOXIQUE

GAZ OU LIQUIDE INFLAMMABLE

GAZ SOUS PRESSION

MATIERE SOLIDE INFLAMMABLE

MATIERE CORROSIVE

Signal national d'alerte

30 sec

3 x 1min 41sec

5 sec

Signal de fin d'alerte

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux ou les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...).

Des essais des sirènes communales et des sirènes d'entreprises sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à 12 h 00. Lors de ces essais, la sirène est déclenchée pendant une minute.

Consignes de sécurité communes à tous les risques

1 - Abritez-vous

2 - Écoutez la radio

3 - Respectez les consignes formulées par les autorités

Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

FRANCE BLEU HAUTE-NORMANDIE : 100.1 FM

FRANCE INTER : 96.5 FM

RCF : 106.5 FM

(d'autres radios conventionnées sont indiquées dans le Dossier départemental sur les risques majeurs - DDRM - de la Seine-Maritime, consultable sur le site Internet de la préfecture)

Informations

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

Entité	N° téléphone	Site Internet
Risques naturels et technologiques majeurs		
Mairie de MOTTEVILLE	02.35.96.82.67	www.motteville-infos.fr
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.50.00	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie		www.prim.net
Académie de Rouen		http://rme.ac-rouen.fr
Risques naturels		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique les territoires et la mer)
Information sur les crues, mouvements de terrain et cavités souterraines		www.vigicrues.gouv.fr www.cavites.fr www.bdmvt.net
Météo-France		www.meteofrance.com (ou le site de tout autre opérateur de météorologie)
Risques technologiques		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	02.35.52.32.00	www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr www.spinfos.fr
Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)		www.asn.fr

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers